



MAIRIE  
DE  
VOLONNE

( 0 4 2 9 0 )

Tél. 04 92 64 07 57

Fax 04 92 64 44 41

E-mail : [mairie.volonne@mairie-volonne.eu](mailto:mairie.volonne@mairie-volonne.eu)

*(SG/Dos. Cimetière/Opérateurs Funéraires Hab.2019)*



Le 25 Mars 2019.

## LISTES des OPÉRATEURS FUNÉRAIRES HABILITÉS dans le département des Alpes de Haute-Provence / Année : 2019

**OBJET : Opérateurs habilités dans le domaine funéraire.**

**RÉF. : Circulaire Préfectorale du 15/02/2019.**

La liste des opérateurs funéraires habilités à fournir les prestations du service extérieur des pompes funèbres, dans le département des Alpes de Haute-Provence, pour l'année 2019, est affichée en Mairie et peut être consultée.

.../...

Ces prestations énumérées à l'article L.223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour lesquelles une habilitation est obligatoire, sont les suivantes :

- ✓ Transport de corps avant et après mise en bière.
- ✓ Organisation des obsèques.
- ✓ Soins de conservation.
- ✓ Fournitures des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires.
- ✓ Gestion et utilisation des Chambres Funéraires.
- ✓ Fourniture des corbillards et des voitures de deuil.
- ✓ Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'**exception** des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de marbrerie funéraire.

=====

Le Maire / Sandrine COSSERAT.

